

Règlement Expé 2019

- Le présent règlement doit être respecté par tous les participants. Ceux-ci doivent en prendre connaissance et doivent signer chacun sur leur inscription.
- Une équipe est composée obligatoirement de 3 à 6 personnes âgées de 15 à 20 ans.
- Les équipes peuvent être mixtes.
- **Les tentes de logement ne seront pas mixtes.**
- Une boussole (Style cartographique), une lampe de poche, un bonnet, un sifflet, une latte et un gilet fluorescent par équipe sont obligatoires.
- Le matériel prêté sera rendu dans son état initial.
- Plusieurs classements distincts seront établis.
- Tous les participants effectueront la course en pleine possession de leurs moyens.
- En cas de désistement, seule l'organisation peut accepter les éventuels changements de l'équipe ou de participant.
- En cas d'arrivée de plusieurs équipes sur un point, les participants ne peuvent se rendre sur le lieu de l'épreuve ou de l'obstacle afin de ne pas gêner ou perturber l'équipe qui s'y trouve.
- **IMPORTANT** → Les responsables des épreuves ont reçu des consignes strictes en ce qui concerne la sécurité. Pour les obstacles où les participants doivent être assurés, il y a lieu de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et injonctions données par les responsables. Le départ sur l'obstacle n'aura lieu qu'après l'autorisation du responsable de l'épreuve. Un comportement qui entraîne un danger réel pour les participants ou tout autre personne se trouvant sur l'obstacle ou à proximité immédiate, peut aussi entraîner la disqualification de l'équipe par les responsables d'épreuves.
- La décision des responsables de l'épreuve où a lieu la disqualification est souveraine et sans appel.
- Chaque participant se doit de respecter le code de la route en tant que piéton.
- Le parcours doit rester au moins aussi propre qu'avant le passage des participants.
- Chaque participant aura en permanence sur lui une feuille fournie au briefing comportant : la liste des n° de téléphones des organisateurs et des premiers secours, ainsi que l'adresse et le n° de téléphone du camp de base.
- Tout objet personnel emmené à EXPE et plus particulièrement sur le parcours l'est aux risques et périls du propriétaire (bijoux, montres, lunettes, GSM, MP4, etc...)
- Une autorisation parentale doit être signée pour les participant(e)s mineur(e)s. Chaque participant doit fournir le numéro de téléphone d'un parent ou tuteur légal joignable durant le WE.
- La consommation de drogue ainsi que l'apport d'alcool sont interdits. *N.B.* : Un contrôle sérieux des sacs est effectué à l'arrivée par les organisateurs afin d'y veiller.
- **Une autorisation parentale doit être signée pour les participant(e)s mineur(e)s.**
- Il est **strictement interdit** (Sauf avis contraire au briefing) de :
 - Traverser un chemin de fer en dehors des espaces spécialement aménagés pour cela (Passage à niveau, passerelle, ...)
 - Traverser ou emprunter toute voie routière interdite aux piétons (Autoroute, tunnel,...)
 - Traverser toute propriété privée qu'elle soit clôturée ou non (jardin, bois, champ,...)
 - Traverser un cours d'eau conséquent (niveau d'eau au-dessus des genoux) en dehors des espaces aménagés à cet effet (Pont, passerelle, gué). Il pourrait de plus être stipulé au briefing qu'un passage à gué est inaccessible et qu'il faudra emprunter une déviation précisée à ce moment.
 - Traverser un bois hors sentier.
 - Faire du "stop" sous peine de disqualification.

Le non-respect de ces règles peut entraîner pour le moins la disqualification de toute l'équipe concernée. Les 24 premières équipes en règle d'inscriptions, de documents et de paiement partiront (les pré-inscriptions en ligne ne représentent en aucun cas une inscription définitive, ni une «option» mise sur liste d'attente.

En cas de désistement non justifié, un forfait de 25 eur par personne sera retenu pour indemnité de frais.